

Conditions financières 2020 – 2021

LE QUOTIENT FAMILIAL COMME MODALITE D'APPEL

Madame, monsieur,

Jeudi 13 février, le conseil d'administration de l'OGEC Collège Lestonnac a voté les nouvelles contributions familiales **applicables à partir de la rentrée de septembre 2020**. Je remercie sincèrement l'ensemble des familles pour leur compréhension et leur soutien. Nous étudierons chaque situation particulière au cas par cas afin que tout le monde se sente écouté et accompagné dans cette transition.

Le 20 Février 2020,

Le chef d'établissement,
François Bégards



Tableau de synthèse des situations familiales

Mariés	Avis d'imposition 2019 du foyer
Vie maritale	Avis d'imposition 2019 des 2 parents
Séparés – divorcés sans garde alternée	Avis d'imposition 2019 du ou des responsables financiers (joindre également copie du jugement de divorce)
Séparés - divorcés / garde alternée	Avis d'imposition 2019 des 2 parents pour 2 facturations séparées
Famille monoparentale	Avis d'imposition 2019 du parent responsable

REMARQUES

1. En cas de modification de la situation familiale en cours d'année, un changement de catégorie pourra être demandé au chef d'établissement.
2. Le calcul doit être refait chaque année, car des variations dans les ressources ou les charges peuvent entraîner un changement de catégorie.
3. Nous demandons à titre de justification, **une copie de l'avis d'imposition délivré par le service des impôts, concernant les revenus de l'année 2019**. Les parents dépendants de la catégorie 7, n'ont évidemment pas besoin de fournir ces renseignements.
4. **A défaut de justification des revenus, la facturation sera effectuée selon les tarifs de la catégorie 7.**

Les tranches du quotient familial sont établies en 7 catégories. Chaque famille calcule son quotient et se place dans la catégorie correspondante.

Le **revenu imposable annuel** correspond à la ligne **revenu fiscal de référence** sur votre déclaration d'impôts

Calcul du quotient familial :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu imposable 2019}}{\text{Nombre de parts (indiqué sur l'avis d'imposition)}}$$

Nombre de parts : **tel qu'indiqué sur la feuille d'imposition**

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7
Quotient familial	Inférieur à 5 000 €	Entre 5001 € et 8 000 €	Entre 8001 € et 10 000 €	Entre 10001 € et 22 000 €	Entre 22 001 € et 28 000 €	Entre 28 001 € et 35 000 €	Au-delà de 35 001 €
Contribution annuelle	380 €	570 €	760 €	950 €	1 140 €	1 330 €	1 520 €
CATEGORIE RETENUE							

Nos tarifs sont payables à l'année, au trimestre ou par mensualités, par chèque, espèces ou prélèvement.

TARIFS 2020 - 2021		
DEMI-PENSION ANNUELLE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forfait 4 jours ▪ Repas occasionnel 	840.00 € 7.00 €
COTISATION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OBLIGATOIRE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ par élève 	65.00 €
COTISATION ANNUELLE APEL (VOLONTAIRE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ par famille 	26.00 €

Réductions familiales

Sur la contribution

- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- Gratuité pour le quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

Sur la demi-pension

- 5 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 10 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

Don défiscalisé à l'Ogec Collège Lestonnac

L'Ogec Collège Lestonnac, en tant qu'association 1901 à but non lucratif et à visée éducative, est habilité à recevoir des dons défiscalisables. Ces dons feront l'objet d'une réduction de l'impôt sur le revenu (ou d'un crédit d'impôt) égale à 66 % du montant dans la limite de 20 % du revenu imposable. A la réception de votre chèque, nous vous enverrons un reçu libératoire à transmettre au centre des impôts.

Les données collectées seront confidentielles.

L'accès et le traitement de ces dernières seront effectués par un cercle restreint de personnes dûment habilitées